



# Fiche alerte accident du travail La formation à la sécurité est une obligation

#### Le saviez-vous:

- → La formation à la sécurité sur une machine ne se limite pas apprendre comment cette machine fonctionne.
- → Suite à un accident du travail, la moitié des procès-verbaux rédigés par l'inspection du travail en région Centre-Val de Loire, cible le défaut de formation à la sécurité.

## C'est arrivé près de chez vous :

Kévin a travaillé le bois sur des chantiers de BTP pendant une dizaine d'années avant d'être embauché dans une menuiserie. A sa prise de poste, il travaille quelques semaines en binôme avec un salarié expérimenté qui lui explique le processus de fabrication d'éléments de construction en bois.

Plusieurs mois plus tard, pour tailler une pièce de bois rectangulaire, il utilise la scie à ruban. Kévin approche la pièce avec ses mains en la présentant posée verticalement pour permettre au ruban d'attaquer la pièce sur toute sa hauteur. Puis il la fait tourner pour l'arrondir. Soudain la pièce se coince : il y a un phénomène de rejet qui entraîne la main de Kévin au contact de la lame. Il perd quatre doigts.

## Idées reçues

« Le salarié a bénéficié d'une formation à la sécurité en travaillant 15 jours en binôme avec un salarié expérimenté »



« Le salarié n'a pas besoin de formation car il est déjà un professionnel expérimenté »

« Je lui ai dit comment utiliser la machine et c'est suffisant pour l'utiliser de temps en temps » « On a l'habitude de faire ce type de tâche comme cela et il ne s'est jamais rien passé »

## LES PIEGES A EVITER

- Appliquer un mode opératoire habituel à une tâche exceptionnelle sans analyse de risque : travailler une pièce en bois sur sa hauteur sans prendre en compte la modification de l'attaque du ruban sur la pièce.
- Surestimer la compétence d'un nouvel embauché : partir du principe que le salarié connaît le risque car il déclare avoir une expérience.
- Autoriser le travail dans une zone de danger : approcher les mains de la lame sans dispositif d'approche ou de protection adapté.
- Considérer qu'un compagnonnage vaut formation à la sécurité : l'explication des méthodes de production n'est pas suffisante à assurer une formation à la sécurité.
- Faire signer un papier justifiant la présence d'un salarié à une formation : une formation nécessite une évaluation des acquis professionnels.

## LES MESURES DE PREVENTION A ADOPTER

- Analyser la notice du fabricant pour voir si la situation de travail est prévue; sinon concevoir un mode opératoire qui assure la sécurité du travailleur pendant la réalisation de la tâche.
- Organiser une validation des acquis suite à la formation, en définissant le niveau de savoir-faire minimal requis pour réaliser la tâche.
- Mettre en place des outils d'aide à l'analyse du risque avant la réalisation de la tâche (check-list, vérification de contrôle de sécurité...).
- Inciter les travailleurs à faire remonter des problématiques de sécurité, pendant la réunion matinale de production, par exemple.
- Profiter d'un regard neuf sur la situation de travail pour faire émerger les dysfonctionnements en matière d'organisation, de maîtrise du risque : inciter le nouvel arrivant à avoir un œil critique sur la formation qu'il reçoit et qu'il puisse en parler ouvertement.

#### Pour en savoir plus

- ED 6298 La formation à la sécurité
- Dossier web: formation et information INRS
- OPPBTP: solution et questions-réponses

